MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET L'HABITAT





AVIS D'APPEL A CONTRIBUTION

Date de lancement : 21 juillet 2020

Avis d'appel à contribution N° : 02/MTEIH/CAB-M/2020

Nom du projet : Préparation de l'atelier de validation du projet de loi portant mise en place de L'ORDRE DES

GEOMETRES EXPERTS DU GABON (OGEG).

1. Objet de l'appel à contribution

Par le présent appel à contribution, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat se propose d'établir une liste des ingénieurs Géomètres-Topographes, ingénieurs géomaticiens, ingénieurs géodésiens et inspecteurs principaux du cadastre, chargés de préparer l'atelier d'examen et de validation du projet de loi instituant l'Ordre des Géomètres Experts du Gabon.

À cet effet, il est rappelé que l'Ordre est un organisme professionnel, administratif et juridictionnel de défense et de régulation d'une profession. Il exerce un contrôle sur l'accès et les conditions de la pratique de la profession concemée. L'Ordre veille au maintien des principes d'éthique, d'intégrité et de dévouement, indispensables à l'exercice de la profession et à l'observation par tous les membres des devoirs professionnels ainsi que des règles édictées par le Code de déontologie. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession, et veille également à l'amélioration des conditions de son exercice.

Ainsi, conscient de l'absence d'un Ordre réglementant la profession de Géomètre Expert au Gabon, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat a jugé opportun d'élaborer le texte législatif fondateur et de mettre en place cette instance qui regroupera tous les praticiens de nationalité gabonaise (civils ou militaires) ainsi que les expatriés, exerçant leur activité sur le territoire national, à l'exception de ceux exerçant une assistance technique bilatérale ou internationale.

2. Critères d'éligibilité

Sont concernés par le présent avis, l'ensemble des ingénieurs Géomètres-Topographes (Bac+4 minimum ou équivalent), des ingénieurs en géomatique, des ingénieurs en géodésie, des inspecteurs principaux du cadastre, de toutes les nationalités (Gabonais et expatriés), présents sur le territoire national, qu'ils soient civils ou militaires.

3. Dossiers de candidature pour contribution

Les dossiers de candidature, rédigés en français, comprennent :

- une lettre de candidature adressée à Monsieur le Ministre ;
- une copie du diplôme d'ingénieur Géomètre-Topographe, ingénieur Géomaticien, ingénieur Géodésien, inspecteur principal du cadastre ou équivalent ;
- un Curriculum Vitae.

4. Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Cabinet du Ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat, sis au Cour Pasteur, BP: 49, Libreville, dans une enveloppe cachetée, portant la mention « appel à contribution pour l'atelier de validation du projet de loi portant mise en place de l'Ordre des Géomètres Experts du Gabon », ou par voie électronique à l'adresse suivante : ordredesgeometresexpertsga@gmail.com

5. Informations complémentaires

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats jusqu'au **04 août 2020** au plus tard à l'adresse électronique suivante : ordredesgeometresexpertsga@gmail.com

Une réponse sera apportée aux candidats par retour de mail.

6. Calendrier de l'appel à contribution

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : au plus tard le 11 août 2020 à 12 heures précises.

Date prévisionnelle des résultats de sélection des candidatures le 18 août 2020 à 12 heures précises.

Fait à Libreville, le 14 JUL.

Le Ministre des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat

Léon Armel BOUNDA BALONZI